



Union Départementale des syndicats Force Ouvrière de la Côte d'Or (21)

Comptes Annuels
Exercice clos le 31/12/2023

2, rue Romain Rolland

21000 Dijon

Tél : 03 80 67 11 51



Sommaire

Bilan et Compte de résultat	3
<i>Bilan simplifié</i>	4
<i>Compte de résultat simplifié</i>	5
Annexe au bilan et au compte de résultat	6
<i>Préambule</i>	7
1. Règles et méthodes comptables	8
1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles	8
1.2. Immobilisations financières	8
1.3. Créances	9
1.4. Dettes	9
1.5. Disponibilités et valeurs mobilières de placement	9
1.6. Charges constatées d'avance	9
1.7. Produits constatés d'avance	9
1.8. Réserves	9
1.9. Résultat comptable de l'exercice	10
1.10. Comptabilisation des cotisations	10
1.11. Changements de méthode	10
2. Complément d'informations relatif au bilan et au compte de résultat	11
2.1. Immobilisations et amortissements	11
2.2. Créances	11
2.3. Disponibilités	12
2.4. Charges constatées d'avance	12
2.5. Fonds syndicaux	12
2.6. Dettes	13
2.7. Provisions et dépréciations	13
2.8. Produits constatés d'avance	13
2.9. Ressources	14
2.10. Charges externes et autres services extérieurs	14
2.11. Charges de personnel	14
2.12. Résultat financier	14
2.13. Résultat exceptionnel	15
2.14. Informations relatives aux contributions en nature	15
3. Informations complémentaires	16
3.1. Effectif salarié	16
3.2. Contributions publiques de financement	16

3.3.	Engagements de retraite _____	16
3.4.	Autres engagements financiers et sûretés réelles données et reçues _____	16
3.5.	Événements postérieurs à la clôture d'importance significative n'ayant pas donné lieu à un enregistrement au bilan, ni au compte de résultat _____	16
3.6.	Actions de solidarité des organisations syndicales _____	16

Bilan et Compte de résultat

Bilan simplifié

Actif	31/12/2023			31/12/2022	Passif	31/12/2023	31/12/2022
	Brut	Amort. Dépréciat°	Net	Net			
Actif immobilisé (I)					Fonds syndicaux (I)		
Actif incorporel	640,80	640,80	-	-	Réserves	414 354,79	437 132,29
Actif corporel	12 388,41	9 477,12	2 911,29	374,13	Report à nouveau	-	-
Actif financier	-	-	-	-	Résultat	- 28 094,49	- 22 777,50
Total (I)	13 029,21	10 117,92	2 911,29	374,13	Total (I)	386 260,30	414 354,79
					Autres fonds propres (II)	-	-
Actif circulant (II)					Provisions (III)	-	-
Stocks	-	-	-	-	Fonds dédiés (IV)	-	-
Créances	17 068,00	-	17 068,00	40 518,07	Dettes (V)		
Total (II)	17 068,00	-	17 068,00	40 518,07	Dettes financières	-	-
					Dettes diverses	102 145,31	123 234,78
Disponibilités (III)	466 967,27	-	466 967,27	496 358,39	Total (V)	102 145,31	123 234,78
Comptes de régularisation (IV)	1 459,05	-	1 459,05	338,98	Comptes de régularisation (VI)	-	-
Total (I + II + III + IV)	498 523,53	10 117,92	488 405,61	537 589,57	Total (I + II + III + IV + V+ VI)	488 405,61	537 589,57

Compte de résultat simplifié

Charges	31/12/2023	31/12/2022	Produits	31/12/2023	31/12/2022
Charges d'exploitation (I)	195 323,82	154 480,23	Produits d'exploitation (I)	178 211,50	152 457,68
Achats	2 969,11	9 803,76	Cotisations	121 282,45	100 908,15
Autres charges externes	29 467,42	23 309,13	Subventions	4 000,00	36 968,75
Autres services extérieurs	48 774,27	29 156,65	Contributions financières	14 308,00	-
Impôts et taxes	9 538,95	8 525,58	Autres produits	34 154,64	14 216,78
Charges de personnel	103 633,66	83 477,42	Transferts de charges	4 466,41	364,00
Autres charges	8,93	2,69			
Dotations aux amortissements et aux provisions	931,48	205,00	Reprises des amortissements et des provisions	-	-
Charges financières (II)	-	-	Produits financiers (II)	462,84	46,17
Charges exceptionnelles (III)	11 445,01	21 307,23	Produits exceptionnels (III)	-	506,11
Engagements à réaliser sur contributions de financement (IV)			Contributions de financement - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IV)		
Total (I + II +III +IV)	206 768,83	175 787,46	Total (I + II +III +IV)	178 674,34	153 009,96
Solde créditeur : Excédent	-	-	Solde débiteur : Déficit	28 094,49	22 777,50

Annexe au bilan et au compte de résultat

Préambule

Les comptes annuels de l'Union Départementale des syndicats FO de la Côte d'Or (ci-après Union Départementale) se caractérisent par les données suivantes au 31 décembre 2023 :

- Total du bilan :	488 405,61 €
- Total des ressources :	174 207,93 €
- Déficit de l'exercice :	28 094,49 €

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'Union Départementale pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2023 et clos le 31 décembre 2023.

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'Union Départementale sont établis en conformité avec le règlement N°2009-10 du 3 décembre 2009 du Comité de la réglementation comptable, afférent aux règles comptables des organisations syndicales, notamment au regard des principes comptables généraux tels que ceux de prudence, du nominalisme monétaire (coûts historiques), de la permanence des méthodes, de la spécialité des exercices et de la continuité de l'activité.

Les principales autres méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les valeurs brutes des immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Lorsqu'elles sont amortissables, les immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire selon leur durée d'utilisation prévue. Lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée.

La politique d'amortissement se présente comme suit :

	Méthode	Durée (années)
Immobilisations Incorporelles		
Logiciels	Linéaire	1
Immobilisations Corporelles		
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3
Mobilier	Linéaire	8

1.2. Immobilisations financières

Les valeurs brutes des immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Le cas échéant, les intérêts perçus et courus sont également inscrits à l'actif du bilan. Lorsque la valeur d'inventaire d'une immobilisation est inférieure à sa valeur brute, une dépréciation est comptabilisée.

1.3. Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur brute, une dépréciation est comptabilisée.

1.4. Dettes

Les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

1.5. Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire d'une valeur mobilière de placement est inférieure à sa valeur brute, une dépréciation est comptabilisée.

1.6. Charges constatées d'avance

Elles concernent des charges engagées durant l'exercice dont la consommation interviendra lors d'un exercice ultérieur.

1.7. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont des produits perçus ou comptabilisés avant que les prestations correspondantes n'aient été effectuées ou que les fournitures n'aient été fournies.

1.8. Réserves

Elles correspondent au cumul des excédents et des déficits provenant des exercices antérieurs.

1.9. Résultat comptable de l'exercice

Les organisations syndicales appartiennent au secteur non lucratif. A ce titre le résultat comptable positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit ». Il appartient à l'instance statutairement compétente de se prononcer sur l'affectation de l'excédent ou du déficit. Aucune distribution ne peut être faite auprès des adhérents, les excédents sont soit affectés en réserves soit maintenus en report à nouveau.

1.10. Comptabilisation des cotisations

En application du § 2.2.2. du règlement N°2009-10 du 3 décembre 2009 du Comité de la réglementation comptable, les cotisations sont inscrites au compte de résultat lors de leur encaissement et pour leur quote-part revenant à l'organisation syndicale.

1.11. Changements de méthode

Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas eu de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

2. Complément d'informations relatif au bilan et au compte de résultat

2.1. Immobilisations et amortissements

Valeurs brutes	01/01/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Immobilisations Incorporelles	640,80	-	-	640,80
Logiciels	640,80	-	-	640,80
Immobilisations Corporelles	8 919,77	3 468,64	-	12 388,41
Materiel de bureau et informatique	615,01	3 468,64	-	4 083,65
Mobilier	8 304,76	-	-	8 304,76
TOTAL	9 560,57	3 468,64	-	13 029,21

Amortissements et dépréciations des Immobilisations	01/01/2023	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Immobilisations Incorporelles	640,80	-	-	640,80
Logiciels	640,80	-	-	640,80
Immobilisations Corporelles	8 545,64	931,48	-	9 477,12
Materiel de bureau et informatique	240,88	931,48	-	1 172,36
Mobilier	8 304,76	-	-	8 304,76
TOTAL	9 186,44	931,48	-	10 117,92

2.2. Créances

Etats des créances	31/12/2023	- 1 an	+ 1 an
Produits à recevoir	17 068,00	17 068,00	-
TOTAL	17 068,00	17 068,00	-

2.3. Disponibilités

détail des disponibilités	31/12/2023
La Banque Postale	210 875,49
Crédit cooperatif	158 101,25
Epidor Crédit coopératif	91 295,43
Caisse	6 695,10
Total	466 967,27

2.4. Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance en euros	31/12/2023
Assurances Macif < 31/03/2024	112,48
Agendas 2024	396,24
Abonnement Orange <31/01/2024	373,47
Location Lixxbail < 13/01/2024	576,86
TOTAL	1 459,05

2.5. Fonds syndicaux

Fonds syndicaux	01/01/2023	Affectation du résultat 2022	Résultat de l'exercice	31/12/2023
Réserves	437 132,29	- 22 777,50	-	414 354,79
Résultat de l'exercice	- 22 777,50	22 777,50	- 28 094,49	- 28 094,49
TOTAL	414 354,79	-	- 28 094,49	386 260,30

2.6. Dettes

Etats des dettes	31/12/2023	- 1 an	+ 1 an et - 5 ans	+ 5 ans
Fournisseurs	217,61	217,61	-	-
Fournisseurs - FNP	4 732,12	4 732,12	-	-
Congés à payer	6 717,80	6 717,80	-	-
URSSAF	2 500,00	2 500,00	-	-
Macif - mutuelles	1 085,85	1 085,85	-	-
Malakoff - Mederic	3 234,85	3 234,85	-	-
Charges sociales sur congés à payer	2 355,40	2 355,40	-	-
Prélèvements à la source	114,00	114,00	-	-
Fédérations	22 310,21	22 310,21	-	-
fonds de grève	7 850,00	7 850,00	-	-
Confédération	45 017,47	45 017,47	-	-
Charges à payer	6 010,00	6 010,00	-	-
Total	102 145,31	102 145,31	-	-

2.7. Provisions et dépréciations

Néant.

2.8. Produits constatés d'avance

Néant.

2.9. Ressources

Ressources	2023
Cotisations reçues nettes	121 282,45
(+) Subventions reçues	4 000,00
(+) Contributions financières	14 308,00
(+) Autres Produits d'Exploitation perçus	34 154,64
(+) Produits financiers perçus	462,84
TOTAL	174 207,93

Les « cotisations reçues nettes » correspondent à la quote-part des cotisations encaissées acquise à l'UD FO 21, inscrite au compte de résultat.

Conformément au reclassement de comptes effectué en 2023, Les contributions financières reçues (CARSAT, ADSA et AGFPN) sont des produits d'exploitation.

Les subventions perçues proviennent du département.

Les « autres produits d'exploitation perçus » comprennent essentiellement des refacturations, à des contributions liées à des formations et à des partenariats.

Les produits financiers comprennent les intérêts des comptes sur livret.

2.10. Charges externes et autres services extérieurs

Ce poste comprend notamment des charges liées aux locations mobilières, aux consommations d'électricité et de gaz, aux frais du congrès, aux frais de déplacements, missions et réceptions, ainsi que des honoraires et assurances.

2.11. Charges de personnel

Les charges de personnel correspondent au coût brut (patronal et salarial) de trois salariés sur l'exercice, soit 3 en équivalent temps plein.

2.12. Résultat financier

Les produits financiers correspondent aux intérêts des livrets perçus sur l'exercice.

2.13. Résultat exceptionnel

Les charges exceptionnelles et les produits exceptionnels correspondent aux régularisations comptables des exercices précédents.

2.14. Informations relatives aux contributions en nature

L'Union Départementale dispose également de locaux mis à sa disposition à titre gracieux et précaire à usage de siège syndical. Seuls les fluides et autres charges communes sont dus au bailleur.

3. Informations complémentaires

3.1. Effectif salarié

Effectif salarié	31/12/2023
Cadres	0
Non cadres	3
TOTAL	3

3.2. Contributions publiques de financement

Une subvention du Conseil Départemental de 4 000,00 € a été comptabilisée en produit.

3.3. Engagements de retraite

Néant.

3.4. Autres engagements financiers et sûretés réelles données et reçues

Engagements reçus : néant.

Engagements donnés : néant.

3.5. Evénements postérieurs à la clôture d'importance significative n'ayant pas donné lieu à un enregistrement au bilan, ni au compte de résultat

Néant.

3.6. Actions de solidarité des organisations syndicales

Néant.